

## Une loi liberticide.

Article rédigé par *Paul Rignac*, le 08 décembre 2016

[Source : Magistro]

La proposition de loi relative à l'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse suscite, à juste titre, une vague d'émotion, jusqu'à l'épiscopat français d'ordinaire très prudent en matière d'intervention politique.

Voici le texte exact de cette proposition, tel qu'il est trop rarement diffusé. Il s'agit de l'ajout d'un simple alinéa au texte préexistant (article L 2223–2) :

*- soit en diffusant ou en transmettant par tout moyen, notamment par des moyens de communication au public par voie électronique ou de communication au public en ligne, des allégations, indications ou présentations faussées et de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur la nature, les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une interruption volontaire de grossesse ou à exercer des pressions psychologiques sur les femmes s'informant sur une interruption volontaire de grossesse ou sur l'entourage de ces dernières.*

Les propos répréhensibles, et rappelons-le punissables de 2 années d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende, sont donc des *allégations, indications ou présentations*. C'est un champ de répression très vaste. On ratisse large. Ensuite, ces propos doivent être *faussés et de nature à induire intentionnellement en erreur*. Un propos est vrai ou faux, mais faussé, qu'est-ce que cela veut dire ? Était-il vrai à l'origine, avant d'avoir été faussé ? Par qui, comment et pourquoi a-t-il été faussé ? Sur quels critères objectifs va s'appuyer désormais la justice pour apprécier la réalité et le degré de gravité de cette falsification ? Ce genre de phrase alambiquée est une porte ouverte à tous les abus d'interprétation.

La suite de la phrase est également intéressante : les propos incriminés doivent être *de nature à induire intentionnellement en erreur*. Induire intentionnellement en erreur une femme qui s'interroge sur un éventuel avortement, tout le monde s'accordera à reconnaître que c'est non seulement mal, mais franchement abject. Le problème avec ce texte de loi, c'est que l'intention n'est répréhensible que si elle s'exerce dans un *but dissuasif*. Si elle est incitative à l'avortement, alors tout va bien ! Les bonnes consciences ne seront pas troublées... deux poids, deux mesures. On est bien en présence d'un texte militant, d'une pensée unique, à sens unique, dans un esprit parfaitement totalitaire. N'est interdit (et à quel prix) que ce qui n'entre pas dans la ligne officielle. Le reste n'a pas d'importance. On n'en parle même pas. Que l'on puisse mentir à tout le monde en racontant que l'avortement est un mode de contraception comme un autre, qu'il ne laisse aucune séquelle psychologique ou physique, c'est tout à fait acceptable. Les promoteurs de cette loi liberticide montrent donc leur vrai visage : celui du totalitarisme idéologique. Ils viennent la bouche en cœur sur les plateaux de télévision vous assurer qu'ils comprennent très bien que l'on ne partage pas leur opinion : ils veulent seulement interdire à leurs opposants d'exprimer la leur, sous peine de condamnations astronomiques. Il n'y a pas de quoi crier au scandale... ou sans ça, on n'est plus en régime socialiste.

Derrière ce visage de mensonge se cache pourtant autre chose dont l'honnête homme ne pourra, finalement, que se réjouir : le déclin de l'idéologie de la culture de mort. Bizarrement, malgré les apparences, elle manifeste des signes de déclin parce que, quarante ans après la loi Veil, l'avortement ne passe toujours pas. Alors que tout a été mis en œuvre pour en faire un acte non seulement anodin (ce que ne voulait pas Simone Veil), mais souhaitable, louable, emblématique d'une "libération" de la femme, et bien, quarante ans plus tard 80 % des femmes qui envisagent d'y avoir recours consultent d'abord des sites Internet à but dissuasif ! C'est une claque phénoménale pour les promoteurs de la culture de mort. Leur petit alinéa supplémentaire est en réalité un extraordinaire aveu de faiblesse, d'échec, et de désespoir. Ils se retrouvent désarmés face à une société qui, semble-t-il, ne veut pas mourir, une société qui n'accepte toujours pas la destruction de l'embryon comme un progrès, comme un droit inaliénable, comme une libération, comme la promesse d'un avenir meilleur. Pour avoir été obligés d'en arriver à ce texte consternant, ils doivent être au fond du gouffre. Ils ne comprennent plus rien à ce qui se passe. Au-delà du scandale de la persécution annoncée envers les sites Internet visés, ces pitoyables manigances font penser aux derniers soubresauts d'une idéologie moribonde. Plus que jamais, en voyant à quoi ils en sont réduits, nous pouvons garder la foi en un avenir meilleur qui ramènera la vie du petit d'homme au centre de toutes les valeurs de notre société.